

**CS INVESTMENT FUNDS 5**

Société d'investissement à capital variable  
5, rue Monnet, L-2180 Luxembourg  
RCS Luxembourg B 81.507  
(la « **Société** »)

**Avis aux Actionnaires de**

**CS Investment Funds 5**

Les actionnaires de la Société (les « **Actionnaires** ») sont invités à une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires (l'« **Assemblée Générale Extraordinaire** ») qui se tiendra **le 31 octobre 2018 à 15 h 00 CET au siège social de la Société** sis 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, le Conseil d'administration de la Société ayant décidé de démettre Crédit Suisse Fund Management S.A. de ses fonctions de société de gestion de la Société et de nommer Multiconcept Fund Management S.A. comme nouvelle société de gestion avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale Extraordinaire comporte les points suivants :

1. Décision de renommer la Société « CS Investment Funds 5 » en « River and Mercantile Investment Funds » et par conséquent d'amender l'article 1 « *Nom* » des statuts avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018.
2. Décision de modifier et de remplacer toutes les références à Crédit Suisse et au Groupe Crédit Suisse par des références appropriées à River and Mercantile Group, et par conséquent d'amender l'article 16 « *Conflicts d'intérêts* » des statuts avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018.
3. Prise d'acte de la démission des membres suivants du conseil d'administration et décharge pour l'exercice de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018 :
  - a. M. Dominique Déléze
  - b. M. Josef H.M. Hehenkamp
  - c. M. Rudolf Kömen
  - d. M. Guy Reiter
  - e. M. Fernand Schaus
4. Nomination des personnes suivantes en tant que nouveaux membres du conseil d'administration avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018 :
  - a. M. Kevin Hayes, River and Mercantile Group
  - b. M. William Blackwell, administrateur indépendant
  - c. M. Alex Vilchez, administrateur indépendant

Une fois que les changements susmentionnés seront entrés en vigueur, le nouveau prospectus de la Société, le document d'information clé pour l'investisseur (KIID) concerné, les derniers rapports annuels et semestriels ainsi que les statuts pourront être obtenus auprès du siège de la Société conformément aux dispositions du prospectus. Les documents sont également disponibles sur <https://multiconcept.credit-suisse.com>.

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, les deux premiers points à l'ordre du jour requièrent la présence ou la représentation d'un quorum de 50% du capital de la Société et une majorité de 2/3 des votes exprimés afin d'être adoptés. Les troisième et quatrième points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et peuvent être valablement adoptés à la majorité simple des votes exprimés.

Les Actionnaires qui ne peuvent participer en personne à l'Assemblée Générale Extraordinaire ont la possibilité de voter par procuration à l'aide des formulaires disponibles auprès du siège social de la Société. Afin d'être prises en compte, les procurations dûment complétées et signées doivent parvenir au siège social de la Société au moins 3 jours civils avant l'assemblée.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de bloquer leurs actions auprès du dépositaire à la Date d'enregistrement, fixée 5 jours civils avant l'Assemblée, soit le 26 octobre 2018, et de fournir au siège social de la Société le certificat afférent, stipulant que ces actions resteront bloquées jusqu'à la fin de l'Assemblée.

**CS INVESTMENT FUNDS 5**

Société d'investissement à capital variable  
5, rue Monnet, L-2180 Luxembourg  
RCS Luxembourg B 81.507  
(la « **Société** »)

**Avis aux Actionnaires de**

**CS Investment Funds 5**

Sous réserve des restrictions légales, chaque action détenue le jour de l'Assemblée donne droit à une voix, quelle que soit la catégorie à laquelle elle appartient et indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action de celle-ci. Les Actionnaires qui détiennent uniquement des fractions d'actions ne sont pas autorisés à voter les points à l'ordre du jour.

Par la présente, les Actionnaires sont informés que le projet de version amendée des statuts de la Société peut être obtenu gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société.

Luxembourg, le 17 octobre 2018

Le conseil d'administration